

**IMPLIQUER LES AGRICULTEURS DANS LES PROJETS  
ALIMENTAIRES TERRITORIAUX (PAT)  
L'APPROCHE PAR L'ALIMENTATION  
DU DÉVELOPPEMENT AGRICOLE**

Projet ONVAR (2015 – 2021)



**TERRES EN VILLES**  
LE RÉSEAU FRANÇAIS DES ACTEURS DES POLITIQUES  
AGRICOLES ET ALIMENTAIRES D'AGGLOMÉRATIONS





# IMPLIQUER LES AGRICULTEURS DANS LES PROJETS ALIMENTAIRES TERRITORIAUX (PAT) L'APPROCHE PAR L'ALIMENTATION DU DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

## Table des matières

<b>LE PROJET ONVAR DE TERRES EN VILLES</b> .....	<b>8</b>
Les Organismes Nationaux à Vocation Agricole et Rurale.....	8
De l'appel à projets ONVAR à l'inter-ONVAR.....	8
Terres en villes en tant qu'ONVAR.....	9
Spécificité du projet de Terres en villes et son lien avec le Réseau national des projets alimentaires territoriaux (RnPAT).....	10
<b>RÉSULTATS</b> .....	<b>11</b>
Des définitions et typologies clarifiées.....	11
Une approche du développement agricole revue avec la prise en compte de l'alimentation.....	11
Les collectifs d'agriculteurs toujours au centre de l'attention.....	12
Des expériences agri-alimentaires riches d'enseignements.....	13
Des Groupes d'Echanges de Pratiques stratégiques pour le renforcement des compétences des conseillers agricoles.....	14
Des enseignements et préconisations issus du RnPAT.....	15
<b>LES RECOMMANDATIONS DU PROJET ONVAR</b> .....	<b>17</b>
Agir au niveau du territoire.....	17
Renforcer la présence des collectivités et un portage politique sensible aux attentes du monde agricole.....	17
Animer le territoire pour une meilleure implication des agriculteurs : la place de la collectivité.....	18
Mettre en lien les acteurs par le dialogue territorial et l'éducation au goût.....	18
Inscrire les projets agricoles dans les PAT.....	18
Adapter des outils des filières longues à la proximité et la reterritorialisation de l'alimentation. Le cas des Marchés d'Intérêts Nationaux (MIN).....	18
Appuyer le développement des start up pour pallier les manques des acteurs traditionnels des filières.....	19
Les 6 secteurs d'action de l'alimentation.....	20
Cartographie des acteurs et séparation entre différents niveaux, différentes approches.....	21
Agir au niveau des organismes de développement agricole.....	22
Les PAT et l'entrée par l'alimentation du développement agricole.....	22

Assurer la représentation des agriculteurs dans les PAT	
- Le rôle des chambres d'agriculture dans les PAT .....	22
Se réorganiser en interne pour mieux prendre en compte la transversalité de l'alimentation : le cas des chambres d'agriculture.....	23
Impliquer les ONVAR dans les PAT.....	24
Mettre en lien ONVAR et chambres d'agriculture.....	24
Favoriser les échanges internes entre les différents pôles des structures.....	25
Mettre en place un poste de référent alimentation dans les organismes de développement agricole .....	25
Profiter de l'assise territoriale des organismes de développement agricole pour faciliter les coopérations territoriales dans le cadre des PAT .....	25
Agir au niveau des collectifs d'agriculteurs.....	25
Définir et caractériser les collectifs d'agriculteurs .....	25
Impliquer les collectifs d'agriculteurs sur des questions techniques et concrètes .....	27
Appuyer des modes d'organisation résilientes : les fermes collectives ou multi-activités.....	27
Et quand il n'y a pas de collectif ? Les réseaux ? Utiliser les filières ? .....	27
Identifier les agriculteurs moteurs .....	28
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>29</b>
Bibliographie.....	30
Les fiches expérience « ONVAR » .....	31
Les 20 fiches expériences ONVAR (2017 – 2018) : .....	31
Les fiches expérience communes ONVAR – ARC (2019) : .....	31
Organismes ayant participé à l'étude .....	32

### Liste des figures

<i>Figure 1 : carte des membres de Terres en villes en 2021.....</i>	<i>6</i>
<i>Figure 2. Structure des fiches expériences (Viret L., 2017) .....</i>	<i>13</i>
<i>Figure 3. Grille d'analyse des formes de développement agricole (Viret L., 2017) .....</i>	<i>14</i>
<i>Figure 4 : la Typologie des PAT .....</i>	<i>15</i>
<i>Figure 5 : Le projet Micaal.....</i>	<i>15</i>
<i>Figure 6 : Les 6 secteurs d'action des Projet alimentaires territoriaux (Source : Réseau national des Projets alimentaires territoriaux-RnPAT) .....</i>	<i>20</i>
<i>Figure 7 : les fonctions des conseillers chambres ayant participé au GEP 2017 (Viret L., 2017) .....</i>	<i>23</i>
<i>Figure 8 : Grille d'analyse des collectifs agricoles (Viret L., 2017) .....</i>	<i>26</i>

# EDITO

Qu'est-ce que la transition alimentaire ? Comment y parvenir ? Quels rôles peuvent y jouer les agriculteurs ?

La transition alimentaire est désormais au cœur de tous les débats et évoquée par tous comme un objet dont les politiques publiques doivent se saisir. Si les points de vue divergent sur les objectifs à atteindre et la trajectoire à emprunter pour y parvenir, les enjeux sont souvent partagés. Nos comportements alimentaires, la manière dont nous nous approvisionnons et bien sûr la manière dont nous produisons sont autant d'enjeux au cœur de cette transition. Et ceux-ci façonnent chaque jour les territoires plaidant ainsi pour des politiques territoriales fortes, capables de faire évoluer les systèmes alimentaires aujourd'hui en place.

Depuis sa création, Terres en villes travaille pour que ces politiques soient co-construites entre le monde agricole et le monde des collectivités au travers de la compréhension mutuelle, de la mise au débat et de l'expérimentation en commun. Aujourd'hui plus que jamais, il s'agit d'aller au-delà d'une vision archaïque qui opposerait ces deux mondes et leur attribuerait des préoccupations et des ambitions forcément contradictoires. Le monde agricole n'est pas un bloc monolithique, il est diversifié. Ce sont des femmes et des hommes, productrices et producteurs, avec leurs savoir-faire, leurs valeurs, leurs ambitions et aussi leurs contraintes.

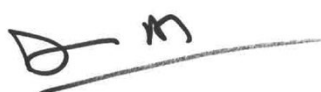
Mais avec également leurs façons de s'organiser et de faire partie du projet de territoire. Ce monde agricole change et s'ouvre aux évolutions sociétales, à commencer par la demande pour une agriculture nourricière, de proximité et respectueuse de l'environnement.

Au-delà de ce partenariat, c'est l'ensemble des acteurs de la chaîne alimentaire qu'il faut réunir autour d'un projet commun. Le Projet alimentaire territorial (PAT) apparaît à ce titre comme un dispositif clé et aujourd'hui largement approprié par les territoires. Terres en villes a d'ailleurs rapidement porté son attention sur les PAT, ce qui lui vaut d'être aujourd'hui le chef de file du Réseau national des Projets alimentaires territoriaux (RnPAT), en copilotage avec les Chambres d'agriculture de France (APCA). Ce copilotage marque, une fois encore, la volonté de s'impliquer, avec le monde agricole, dans la transition.

Cet ouvrage, à destination tant des élus que des agents en charge des questions alimentaires et agricoles, vous permettra de prendre la mesure de la diversité et des particularismes du développement agricole mais aussi et surtout, en privilégiant l'entrée alimentaire, d'identifier les leviers les plus pertinents pour dynamiser les initiatives les plus innovantes et en faire le socle de politiques alimentaires responsables.

Les co-présidents

**Laurent Duval**  
Vice-président Lorient Agglomération



**Daniel Prieur**  
Président Chambre d'agriculture  
du Doubs-Territoire de Belfort

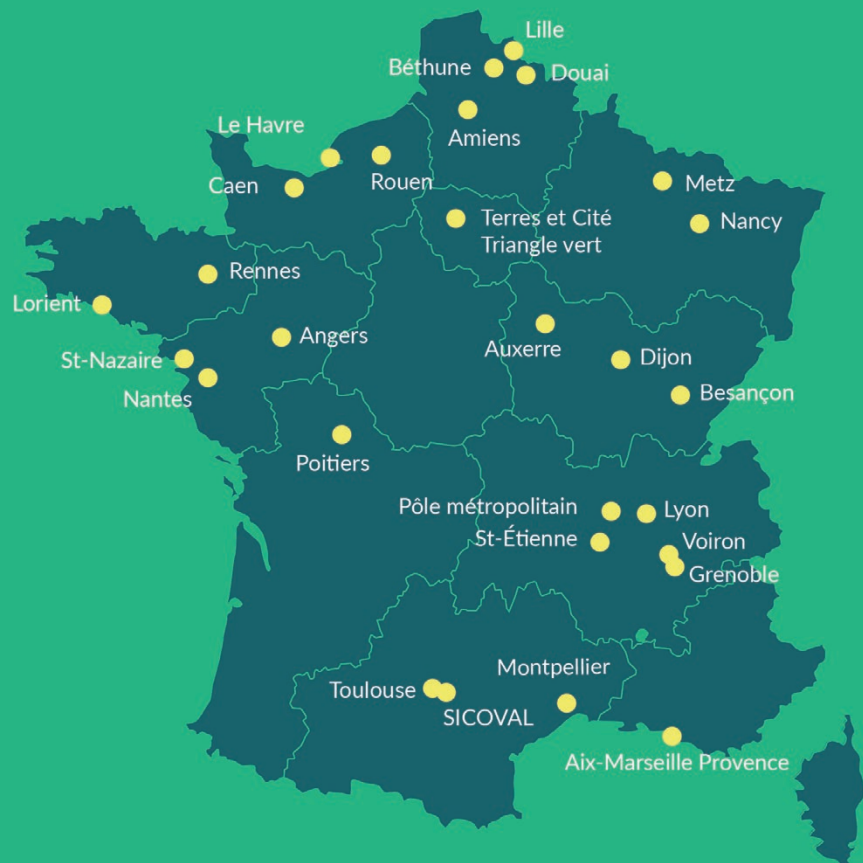






◆ Rencontres annuelles Amiens 2018 / © Photo SB Tev

## CARTE DES MEMBRES 2021



# TERRES EN VILLES

Créé en 2000, Terres en villes est le réseau des acteurs locaux des politiques agricoles et alimentaires d'agglomérations. En s'appuyant sur l'intelligence collective, le réseau accompagne ses membres pour faire face aux défis de la transition agricole et alimentaire.

Les nombreuses rencontres organisées entre les membres permettent un échange d'expériences et de pratiques et un apprentissage mutuel, tandis que les projets recherche-action dans lesquels est impliqué le réseau permettent d'expérimenter dans les territoires et d'explorer de nouveaux domaines d'action. En s'appuyant sur ses acquis, Terres en villes contribue au débat national et international sur la ville, son agriculture et son alimentation.

La Charte de Terres en villes prône les valeurs du développement durable et l'hybridation des approches entre agronomie, urbanisme et écologie. Elle a été renouvelée en 2018 afin d'élargir les valeurs du réseau aux systèmes alimentaires territoriaux.

Ce sont, aujourd'hui, vingt-neuf agglomérations ou métropoles qui constituent le réseau, chacune étant représentée conjointement par l'intercommunalité et la chambre départementale d'agriculture ou en Ile-de-France par une association territoriale comprenant ces deux collègues.

## Remerciements :

Les rédacteurs remercient chaleureusement les nombreuses personnes qui, en l'espace de cinq années, ont alimenté ce projet en participant aux ateliers et séminaires et en acceptant de répondre aux entretiens.

La liste des structures ayant participé directement au projet figure en fin du livret. Ils remercient également les stagiaires qui, par leurs recherches bibliographiques et enquêtes de terrain, leurs travaux et leur forte implication ont contribué à la construction de ce travail : Léa Viret (2017), Laureen Chiche (2019), Valentine Templé (2020), Carmen Balerdi (2021).



# LE PROJET ONVAR DE TERRES EN VILLES

## Les Organismes Nationaux à Vocation Agricole et Rurale

### De l'appel à projets ONVAR à l'inter-ONVAR



PNR de Brière / Photo © T. Thudor



**T**erres en villes a été lauréat en 2014 d'un appel à propositions (AAP) du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (AAP ONVAR 2015 - 2020) avec 16 autres structures. Les programmes lauréats ont fait l'objet d'une reconnaissance officielle et sont financés par le Compte d'Affectation Spécial « Développement Agricole et Rural » (CAS-DAR).

En plus du financement dédié aux programmes lauréats, le Ministère a alloué une petite enveloppe annuelle à une animation « inter-ONVAR » pour faciliter les synergies et travaux communs et un Comité Scientifique et Technique qui accompagne les ONVAR.

Dès 2017, le Ministère de l'agriculture a souhaité intensifier les liens entre le développement agricole et le développement rural, notamment des projets de Mobilisation

Collective pour le Développement Rural (MCDR) lauréats des appels à projets du Réseau Rural National. Sur cette base, deux autres structures ont rejoint les ONVAR.

Il existe donc aujourd'hui 19 structures reconnues comme ONVAR :

- **Accueil Paysans**
- **Association Française d'Agroforesterie**
- **Association Française de Pastoralisme**
- **Association Nationale des Sociétés et Gaec**
- **Fédération Associative pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural**
- **Fédération Nationale d'Agriculture Biologique**
- **Fédération nationale des Cuma**
- **Inter AFOCG**

- L'Atelier Paysan
- La Coopération agricole
- Mouvement inter-régional des AMAP
- Mouvement Rural de Jeunesse Chrétienne
- Réseau CIVAM
- Service de Remplacement France
- Solidarité Paysans
- Terre de Liens
- Terres en villes
- Trame
- Union nationale des centres permanents d'initiatives pour l'environnement

Les structures labellisées ONVAR sont donc des acteurs nationaux impliqués dans le développement agricole et rural et agissant dans des champs très divers (**renouvellement des générations, méthodes d'accompagnement, systèmes alimentaires territoriaux, vivre les transitions agro-écologiques**<sup>1</sup>).

Elles sont devenues la troisième catégorie d'acteurs du développement agricole aux côtés des chambres d'agriculture et des instituts techniques. Bien que tous les ONVAR n'ont pas la même conception des modèles agricoles et alimentaires à promouvoir, elles se rejoignent sur des principes clés dont la place centrale des paysans dans le développement agricole, l'importance de l'organisation collective en agriculture et le travail multi-partenarial et multi-acteurs à mener pour accompagner les transitions agro-écologiques et alimentaires. Enfin, les ONVAR accordent une importance centrale à l'innovation sociale.

## Terres en villes en tant qu'ONVAR

La recherche d'hybridation prônée par Terres en villes s'inscrit naturellement dans cette dynamique des organismes nationaux à vocation agricole et rurale.

Historiquement Terres en villes est le laboratoire des relations entre agriculture et société, se retrouvant en première ligne alors que le développement agricole a toujours peiné à s'intéresser significativement à une agriculture hybride et à des agriculteurs tiraillés entre normes urbaines et normes agricoles. En effet, les agriculteurs périurbains et leurs partenaires affrontent plusieurs défis majeurs :

- Le développement de l'**urbanisation** et la généralisation de l'**urbanité** modifient en profondeur l'environnement spatial, économique, social et culturel des exploitations : l'étalement urbain fragmente le foncier agricole, le consomme immodérément, en renchérit les prix et multiplie les pressions sur les espaces et activités agricoles et agro-alimentaires.

• **L'évolution du mode de vie des habitants** produit des formes nouvelles d'aménagement (formes agri-urbaines comme certains éco-quartiers, trame verte et bleue, agri-parc...) qui témoignent des demandes de nature en ville et multiplie les demandes envers l'agriculture, notamment en matière de production alimentaire. Qu'on le veuille ou non, l'agriculture et l'alimentation n'échappent plus aux interrogations sur la durabilité des écosystèmes territoriaux.

• Ce **retour du territoire** qui concerne le sol, l'air, l'eau mais aussi les activités humaines est contemporain de la métropolisation et de la réorganisation territoriale. Longtemps habitué à dialoguer avec le maire, le conseiller départemental, le député ou l'Administration, l'agriculteur local est aujourd'hui de plus en plus confronté aux pouvoirs intercommunal et régional : par exemple, les décisions des agglomérations et métropoles couvrent un champ toujours plus large et l'agriculture a cessé d'être la « terra incognita » de la ville.

Et comme les crises économiques, sociales et environnementales ont mis à l'agenda politique la question alimentaire, le changement climatique, la transition énergétique, la durabilité de l'écosystème urbain..., l'activité agricole ne peut plus être pratiquée dans l'entre soi agricole/agro-alimentaire ou tenue à l'écart de la ville. Surtout à un moment où la demande urbaine revisite le marché et les relations interterritoriales....

Terres en villes est ainsi un des rares réseaux français à rassembler dans une même enceinte des mondes différents, à savoir le monde des collectivités d'agglomération et le monde professionnel agricole des chambres d'agriculture. De plus, le réseau, comme nombre de ses membres, entretient des rapports approfondis avec la société civile : il accueille d'ailleurs parmi ses membres deux associations franciliennes qui pilotent des programmes agri-urbains et, depuis 2018, a pour membre associé la coordination nationale des conseils de développement.

Terres en villes est un lieu d'échanges et de confrontations d'idées, mais il est aussi un lieu d'observation, de partage de connaissances, de co-production de méthodologies et d'idées, un lieu ressources qui tire sa pertinence des travaux de ses membres, de ses partenariats et de ses propres expérimentations.

*1. Thématiques des ateliers du forum Inter-ONVAR du 17 novembre 2020, définies collectivement pour que tous les ONVAR puissent contribuer aux travaux de positionnement sur l'après 2021.*

## Spécificité du projet de Terres en villes et son lien avec le réseau national des projets alimentaires territoriaux (RnPAT)

Le projet de Terres en villes en tant qu'ONVAR porte sur l'approche par l'alimentation du développement agricole : il vise l'implication du monde agricole dans les projets alimentaires territoriaux - les PAT. Il est intégré au programme de travail du Réseau national des Projets Alimentaires Territoriaux (RnPAT), projet de Mobilisation Collective pour le Développement Rural dont Terres en villes est le chef de file en copilotage avec les Chambres d'agriculture de France (APCA). Il permet d'y approfondir la place du monde agricole dans l'émergence et la mise en œuvre des PAT.

Le dispositif des Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) a été créé par la loi d'avenir en octobre 2014 en lien avec la crise agricole et vise au rapprochement de l'ensemble des acteurs de la filière agroalimentaire, producteurs et transformateurs, distributeurs et consommateurs.

Ce dispositif permet ainsi l'entrée par l'alimentation des politiques agricoles des territoires et des travaux de développement agricole. La programmation 2015 - 2020 de Terres en villes a cherché à répondre aux questions suivantes :

### En quoi le développement territorial et l'entrée par l'alimentation du développement territorial impactent le développement agricole et renouvellent les liens entre agriculture et société, entre habitants et agriculteurs ?

Les cinq objectifs opérationnels du projet sont les suivants :

- ❶ Identifier les innovations des projets agricoles et alimentaires territoriaux en matière de gouvernance, d'expertises mobilisées et de conseils aux agriculteurs et les évaluer au regard de l'implication du monde agricole et de leur dimension agroécologique
- ❷ Identifier les principales compétences à mettre en œuvre en matière de développement agricole et les hybridations nécessaires en matière d'expertise pour des PAT durables co-construits promouvant l'agroécologie
- ❸ Produire les outils méthodologiques nécessaires en matière de développement agricole
- ❹ Diffuser les résultats et expérimenter les outils sur le terrain
- ❺ Piloter et évaluer l'action

Pour identifier les modalités d'implication des collectifs d'agriculteurs et du développement agricole dans les PAT et les politiques alimentaires des territoires d'agglomération, les analyser pour en faire des préconisations, Terres en villes a procédé en plusieurs étapes.

Tout d'abord, un **travail bibliographique** important a été mené sur l'évolution du développement agricole, du conseil agricole et l'émergence de la question alimentaire dans les projets et les politiques. Il a permis de mieux comprendre les différentes approches et concepts utilisés sur le sujet.

Un **repérage** et une **caractérisation** des innovations dans les **actions agri-alimentaires** des 26 territoires d'agglomérations membres de Terres en villes (en 2016) ont été réalisés. Vingt expériences représentatives ont été sélectionnées pour réaliser des **fiches-expériences**.

Des **entretiens semi-directifs** ont été menés avec des personnes référentes de Terres en villes et d'autres experts, conseillers agricoles ou animateurs territoriaux, avec pour objectif d'approfondir les expériences d'accompagnement de collectifs d'agriculteurs dans les actions agri-alimentaires ou les PAT. Ces entretiens ont permis de réaliser différents travaux et études : des travaux de contextualisation, des fiches-expériences, des fiches-acteurs, préparer les groupes d'échanges de pratiques.

Par ailleurs trois groupes d'échanges de pratiques (GEP) ont été organisés entre 2017 et 2020 et ont permis à différents acteurs, techniciens, experts ou accompagnateurs d'agriculteurs, d'échanger sur leurs pratiques, sur leurs outils et méthodes de travail.

Ces **groupes d'échanges de pratiques** constituent une première production du projet en eux-mêmes et ils ont également permis de tirer de riches enseignements en matière d'accompagnement des agriculteurs.

Enfin, à côté des entretiens et des groupes d'échanges, le sujet a été étudié à travers un **questionnaire en ligne** qui vise à récolter les perceptions des agriculteurs sur les stratégies alimentaires de leurs territoires et leurs modes d'organisation. Les résultats de ce questionnaire permettent de corroborer certains résultats obtenus au par ailleurs.



# RÉSULTATS

## Des définitions et typologies clarifiées

### Une approche du développement agricole revue par la prise en compte de l'alimentation



**T**chuisseu et Labarthe (Compagnonne & al, 2015) rappellent qu'historiquement le système de conseil agricole s'est appuyé sur une cogestion entre l'Etat et les syndicats agricoles dont les chambres d'agriculture étaient l'expression. Ce système a progressivement laissé la place à une politique de délégation de services dans laquelle l'Etat établit des contrats avec une multitude d'acteurs (chambres d'agriculture, coopératives, firmes privées, cabinets de conseil, associations...), en lien avec les objectifs des politiques agricoles et rurales. Ils soulignent que le renouvellement des connaissances du conseil agricole en France repose essentiellement sur des relations entre organisations de producteurs et des instituts de recherche appliquée ; lien s'appuyant sur des partenariats formels et informels.

L'évolution du conseil agricole vers une écologisation des pratiques s'engage également dans ce contexte et bouleverse les pratiques des agents et conseillers agricoles.

Parallèlement, les politiques publiques s'emparent de la question alimentaire et passent des politiques agricoles à des politiques agri-alimentaires.

A partir de 2015 et de la fusion des régions, de nombreuses structures vont devoir se réorganiser. Les chambres d'agriculture doivent fusionner au niveau régional même si elles gardent un niveau de représentativité calé sur le niveau départemental. Ces restructurations internes vont dans certains cas faciliter les évolutions et la prise en compte du fait alimentaire et territorial, mais dans d'autres, freiner cette réorganisation.

Cet angle d'analyse de l'évolution du développement agricole illustre donc à la fois un changement de pratiques dans le conseil en agriculture mais également l'émergence de nouveaux acteurs comme les collectivités et des bureaux d'études ou réseaux alternatifs, et enfin la structuration des politiques publiques autour de l'alimentation.

## Les collectifs d'agriculteurs toujours au centre de l'attention

De nombreux agriculteurs se regroupent en collectif pour mieux gérer leurs exploitations mais aussi pour prendre part à des projets. Ces collectifs peuvent être formés de manière formelle (Groupement Agricole d'Exploitation en Commun - GAEC, Groupements d'intérêt économique et environnemental - GIEE, Coopérative d'utilisation du Matériel Agricole - CUMA, et de nombreux autres...) ou informelle par des échanges, des réseaux. La définition du collectif fluctue donc selon les acceptations.

La problématique de l'inclusion des collectifs d'agriculteurs dans les PAT questionne des modes de fonctionnement très différents entre la gouvernance territoriale incarnée par les collectivités qui se traduit par une approche délibérative, qui évolue vers une participation de chaque individu et le mode de fonctionnement du monde agricole conventionnel (ou « historique ») basé sur une identité et un fonctionnement en filières avec souvent des collectifs forts, des coopératives et avec un poids important des syndicats dans la défense d'intérêts communs.

Cependant les appuis au monde agricole, comme la majorité des autres appuis sur le territoire doivent garder une visée « collective » et convergent en cela avec cette organisation collective du monde agricole : d'un côté il sera plus compliqué de favoriser des projets « particuliers » par rapport à d'autres et de l'autre, l'objectif est de développer l'impact des appuis et donc de toucher davantage d'agriculteurs. Pour ces raisons la plupart des appuis sont dirigés vers des collectifs formels ou informels.

L'analyse des expériences agri-alimentaires en 2017-2018 a mis en évidence l'intérêt de bien caractériser les collectifs d'agriculteurs présents sur le territoire. Un tableau de caractérisation a été proposé par Léa Viret (2017) (Voir la grille en figure 9).

Ce travail de caractérisation peut être réalisé dans le cadre d'un diagnostic de PAT, mais il est souvent pré-existant à ce dernier. On pourra dans tous les cas relier la participation des agriculteurs aux PAT à celle des agriculteurs aux politiques agri-alimentaires des territoires. Ainsi les territoires ayant un historique d'appui à l'agriculture seront avantagés en la matière : le PAT ne constituera qu'un dispositif supplémentaire sur la thématique de l'alimentation et entrera en directe suite des appuis politiques déjà existants. On pourra placer la création et l'évolution de ces collectifs dans des frises historiques et voir leur lien avec les autres acteurs et politiques du territoire tel que suggéré dans le livret acteur Gouvernance de la recherche-action FRUGAL.

Il existe différents modes de participation des agriculteurs aux politiques agri-alimentaires. La thèse de Nabil Hasnaoui Amri (2018) remet en question l'idée qu'il y a une faible participation des agriculteurs et parle plutôt d'une participation plurielle. D'après l'étude de cas qu'il présente sur le territoire de Montpellier Métropole Méditerranée, il recense 3 types de participations :

- Le néo-corporatisme qui correspond aux viticulteurs, à savoir des agriculteurs ayant un fort degré d'autochtonie et dont la participation repose principalement sur les Organisations Professionnelles Agricoles et le principe de la cogestion à l'échelle locale.
- La participation par réseaux affinitaires qui correspond aux exploitants en maraichage bio diversifié, des réseaux de professionnels plus jeunes, peu denses et en relations directes avec des consommateurs qui leur ressemblent.
- La participation transactionnelle qui correspond dans le cas de Montpellier Métropole aux éleveurs pastoraux ; il s'agit d'une participation peu hiérarchique mais qui implique des producteurs qui ont un vaste réseau de relations avec des acteurs du territoire (collectivités, acteurs fonciers, environnementalistes...), qui ne se limitent pas aux consommateurs.

Il convient ainsi de préciser que chaque mode de participation s'inscrit dans un contexte géographique particulier. Cette étude de cas est en ce point intéressante car elle pointe la variabilité des modes de participation des agriculteurs en fonction de plusieurs variables qui ont trait aux contextes de production, aux filières ou encore à la géographie. A cela s'ajoute un élargissement des acteurs agricoles avec de nouveaux acteurs institutionnels (la gouvernance territoriale) qui s'insèrent dans différents réseaux. La flexibilité du terme de collectif permet de bien appréhender l'ensemble des cas de figure.

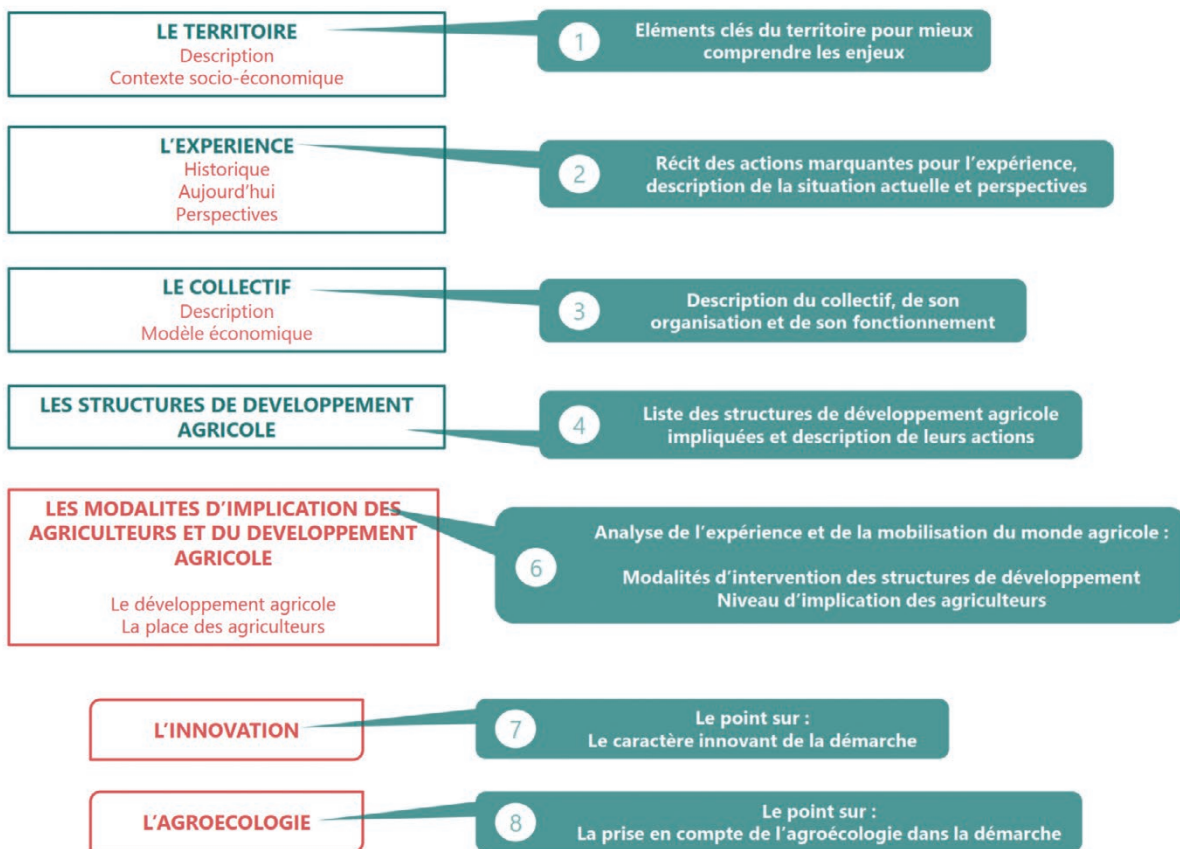


Figure 2. Structure des fiches expériences (Viret L., 2017)

## Des expériences agri-alimentaires riches d'enseignements

20 expériences agri-alimentaires ont été analysées entre 2017 et 2018 selon une grille présentée ci-dessous et ont fait l'objet de fiches expériences

L'analyse des collectifs agricoles dans les expériences agri-alimentaires a montré l'importance des dynamiques internes aux collectifs et la place des leaders. Elle a montré l'importance du modèle économique du collectif et de son animation.

Elle a enfin montré l'intérêt de groupes hétérogènes, ouverts à d'autres acteurs économiques ou aux habitants, pour relayer les idées des agriculteurs, introduire des innovations et porter les messages politiques.

Le conseil en développement agricole y tient également une place importante dans la réussite des expériences ou leurs limites. Le facteur humain joue un grand rôle dans la plupart d'entre elles. On retrouve dans plusieurs le conseiller qui va intervenir à des moments critiques.

L'analyse du rôle du conseiller dans ces expériences agri-alimentaires, annonciatrices pour beaucoup d'actions incluses dans des Projets Alimentaires Territoriaux, permet de don-

ner une première idée de pourquoi l'accompagnement de l'implication des collectifs d'agriculteurs dans les PAT peut changer la façon de conseiller le monde agricole.

Le partage de l'animation entre les collectifs et des structures de développement agricole est un facteur de réussite. On peut noter le rôle du conseiller salarié du collectif agricole qui va jouer un rôle de proximité vis-à-vis des agriculteurs. Il va pouvoir être à même, le cas échéant de les représenter et leur redonner leur place au bon moment.



## Structures

- *Quelles sont les structures intervenant ou étant intervenues auprès du collectif ? (Collectivités, chambres d'agriculture, ONVAR, instituts techniques, bureaux d'études, ...)*
- *Quelles sont les personnes, leur poste, leur(s) mission(s) et leur(s) expertise(s) intervenant au sein de ces structures ?*
- *Interviennent-elles en permanence ou ponctuellement ?*
- *Quel(s) type(s) de conseil apportent-elles ? (Animation, études, conseils techniques ou économiques, ...)*
- *Quelle(s) forme(s) de relation avec le collectif ont-elles mise(s) en place ? (Top-down, bottom-up, co-construction, ...)*
- *Les agriculteurs font-ils appel à d'autres structures en dehors du collectif, à titre individuel ?*

## Partenariats

- *Les structures ont-elles mis en place des modalités d'échanges et de coordination ?*
- *Mènent-elles des actions en commun ? Si oui, comment s'organise le travail ? (Binôme communicant, un pilote et des partenaires techniques, ...)*
- *Existe-t-il des partenariats formalisés entre les structures ? (Convention de partenariat, prestation, ...)*
- *Existe-t-il une forme de compétition de l'offre entre les structures ?*
- *Les expertises apportées par les différentes structures sont-elles complémentaires ?*

Figure 3. Grille d'analyse des formes de développement agricole (Viret L., 2017)

## Des Groupes d'Échanges de Pratiques stratégiques pour le renforcement des compétences des conseillers agricoles

Le projet a progressé en s'appuyant sur trois groupes d'échanges de pratiques :

- Un premier, en avril 2017 à Nantes, a rassemblé une douzaine de conseillers de chambres d'agriculture du grand ouest.
- Un deuxième en juin 2019 à Aix-en-Provence, avec des conseillers agricoles de différents types de structures.
- Un troisième a eu lieu en juillet 2020. Du fait de la situation sanitaire, il a été organisé sur un format court, sur 2 heures et en visio-conférence.

En 2017, le premier groupe d'échanges a été préparé avec l'appui de Marianne Cerf de l'INRAE et Bertrand Omon de la Chambre d'agriculture de l'Eure et le « Vademecum pour échanger sur le métier de conseiller ou animateur en agronomie » mis en place par le RMT Système de Culture Innovant (2013), regroupant des méthodologies inspirées des cadres théoriques de l'ergonomie et de la didactique professionnelle ayant abouti sur le dispositif d'échanges CHANGER, dispositif d'échanges entre pairs (DEEP) visant à favoriser les échanges entre conseillers agricoles

qui vont analyser collectivement la pratique d'un métier à travers des « situations de travail ». Ces situations font référence à l'activité réelle du métier en opposition à l'activité prescrite notamment par la fiche de poste du conseiller.

Les échanges entre les conseillers agricoles portent principalement sur l'évolution du conseil vers le « conseil de transition » qui accompagne le changement de pratiques vers des systèmes de production durable parallèlement à l'écologisation des pratiques agricoles.

En effet avec l'évolution du développement agricole, l'écologisation des pratiques agricoles et le changement de la figure du conseiller depuis une posture « d'expert qui apporte de la connaissance extérieure » à celle « d'animateur qui fait émerger les connaissances », ces derniers ne sont plus confrontés aux mêmes situations de travail.

Le dispositif CHANGER ne consiste pas à faire de la formation professionnelle pour permettre l'évolution des compétences des conseillers, mais à créer des « espaces de discussion sur le travail » au sein des organismes de conseil. L'Association Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail (ANACT) a défini ces espaces comme des « espaces collectifs qui permettent une discussion centrée sur l'expérience de travail et ses enjeux, les règles de métier, le sens de l'activité, les ressources, les contraintes » (Omon

& al., 2019).

En 2019, le chargé de mission a suivi une formation de 4 jours sur la mise en œuvre de ce dispositif. Le déroulé de ce second groupe d'échanges, en juin 2019 à Aix-en-Provence s'inspirait de cette méthodologie.

Celui de 2020, du fait du format court, en visio-conférence, a nécessité une simplification de la méthode.

## Des enseignements et préconisations issus du RnPAT

Les différents travaux du RnPAT permettent de resituer le monde agricole dans la globalité des démarches de PAT et proposent plusieurs préconisations globales à destination du monde agricole.

Les analyses comparatives des différents PAT ont ainsi montré que l'implication du monde agricole est une problématique omniprésente des PAT.

Bien sûr, on la retrouve au centre des PAT « agri-alimentaires » (voir la figure 4 plus bas) qui privilégient l'entrée de l'économie agricole et alimentaire, et dont les initiatives émanent souvent du monde agricole. Les PAT systémiques pour lesquels le poids de la société civile est plus fort resitueront également l'implication du monde agricole comme un enjeu important en lien avec les actions de la société civile allant à sa rencontre.

## La typologie des PAT du RnPAT

*La typologie des PAT est fondée sur le croisement de la transversalité du projet (prise en compte d'un ou plusieurs secteurs d'action publique parmi les 6 secteurs : économie alimentaire, culturel et gastronomie, nutrition-santé, accessibilité sociale, environnement, urbanisme et aménagement) et de sa contribution annoncée à la prise en compte de la transition, particulièrement de ses enjeux environnementaux. Elle comprend deux grands types et quatre sous-types :*

- les PAT agri-alimentaires (soit générique, soit de transition),
- les PAT systémiques (soit générique, soit de transition).

(PATorama n°2, juillet 2021)

Figure 4. : la Typologie des PAT

De plus, l'implication du monde agricole est abordée en général en lien avec les compétences que peuvent mobiliser les collectivités sur l'alimentation, comme le montre le projet Micaal (voir encadré en figure 5), un certain nombre d'entre-elles sont spécifiquement liées au développement agricole.

Deux grandes entrées dominent :

- Le foncier agricole
- La restauration collective en milieu scolaire (et plus particulièrement son approvisionnement).

## Le projet Micaal (Mobiliser toutes les Compétences des collectivités locales pour Agir sur l'Alimentation Locale)



MICAAL est une base dynamique de connaissances juridiques couplée à une base d'expériences concrètes au service des collectivités locales qui veulent développer des stratégies, projets et actions dans le domaine de l'alimentation locale. Il est mené par le CNRS-Université de Nantes (Laboratoire Droit et Changement social) et Terres en villes et fait suite aux travaux menés dans le cadre du projet FRUGAL.

Douze champs de compétence à disposition des collectivités ont été identifiés pour agir dans le domaine de l'alimentation : foncier urbain, foncier rural, commande publique, éducation, formation, justice sociale, financement de structures et projets, productions agricoles, pratiques touristiques, déplacements, gestion et prévention des déchets, gouvernance locale.

Pour en savoir plus : Bodiguel & al 2018

Site internet du projet Micaal :

[www.agirpourelimentationlocale.fr](http://www.agirpourelimentationlocale.fr)

Figure 5 : Le projet Micaal

Dans le cadre du projet de Terres en villes en tant qu'ONVAR, on est particulièrement attentif à la place du monde agricole, des collectifs d'agriculteurs mais aussi des acteurs du développement agricole dans la gouvernance, au moment de la mise en place de la maîtrise d'ouvrage des PAT mais aussi dans la gouvernance d'élaboration et de mise en œuvre. On distingue :

- les territoires où se met rapidement en place un binôme avec la chambre d'agriculture,
- des territoires où des acteurs non institutionnels du développement agricole occupent également une place de premier ordre, souvent davantage en tant que partenaires, voire prestataires,
- et enfin les territoires où le monde agricole est absent de la gouvernance.

On est également attentif à la place particulière donnée au monde agricole dans la concertation. Dans le guide « Co-construire votre PAT - repères et points de vigilance » (RnPAT, 2018), les deux premiers alinéas du quatrième point de vigilance sur les processus de concertation intitulé « Corriger chemin faisant les limites des démarches participatives » s'appliquent tout particulièrement au public agricole :

« Si l'on souhaite dépasser la bulle militante, il s'agira de :

- Prendre de la hauteur et du recul en s'entourant par exemple de personnes ressources extérieures au territoire ou de quelques acteurs de territoires limitrophes,
- Développer des modalités d'animation adaptées aux acteurs économiques : l'organisation d'ateliers entre pairs mobilisant par exemple les techniques d'animation des économistes de la fonctionnalité expérimentées dans les Hauts de France est une piste intéressante ».

# LES RECOMMANDATIONS DU PROJET ONVAR

## Agir au niveau du territoire

### Renforcer la présence des collectivités et un portage politique sensible aux attentes du monde agricole



Inauguration de la Zone Maraîchère de Wavrin en 2017 ©Métropole Européenne de Lille)

L'implication du monde agricole demeure une question délicate pour les élus. Alors que l'alimentation est vue comme consensuelle, l'agriculture polarise.

Un vice-président de communauté de communes lors d'un séminaire RnPAT en 2017 proposait :

**« ne pas avoir de position dogmatique sur les Circuits Courts... Pas de stigmatisation : on a des gens qui pratiquent le Bio ou pas... il y a de la place pour bon nombre de gens, il y a des pratiques différentes, chacun a sa place à trouver. Il ne faut pas rester focalisé sur un seul modèle de production ».**

Et son homologue d'agglomération de renchérir :

**« Le risque politique est plus grand avec les agriculteurs qu'avec les consommateurs. On a 180 agricul-**

**teurs, c'est 180 types d'agricultures différentes. Certains n'ont jamais admis que l'agglomération vienne se mêler de leurs affaires, que l'on développe une politique agricole... mais ce n'est pas parce qu'il y a un risque qu'il ne faut pas y aller ».**

Ces deux témoignages montrent les problématiques et difficultés du lien entre la collectivité et le monde agricole, problématiques concernant le rôle de la collectivité dans le développement agricole : jusqu'à quel point peut-elle s'impliquer dans les questions agricoles de son territoire ? Quel rôle a-t-elle dans les orientations des systèmes de productions sur son territoire ?

L'ensemble des habitants du territoire étant des mangeurs, l'alimentation, va offrir une porte d'entrée aux collectivités qui souhaitent s'investir sur les problématiques agricoles de leur territoire. Jusqu'en 2014 et l'avènement des Pro-



jets Alimentaires Territoriaux, celles-ci ne disposaient pas d'un dispositif aussi clairement fléché (Voir le PATnorama n°2, juillet 2021).

Lors du groupe d'échanges d'Aix-en-Provence, en 2019, il a été question de l'importance de mettre un visage sur le porteur du PAT : on a mentionné les élus mais aussi les techniciens de la collectivité. L'échelle d'action ici pose des questions : il a été fait référence à l'ancienne technicienne locale qui était très présente, bien identifiée, mais avec la fusion et le passage en métropole, les personnes se sont éloignées.

De même l'expérience des groupes locaux de Nantes Métropole a montré que la présence des élus communaux aux côtés des techniciens est primordiale pour impulser les démarches de transactions foncières entre habitants et nouveaux agriculteurs s'installant, pour stimuler les dynamiques recherchées.

### Animer le territoire pour une meilleure implication des agriculteurs : la place de la collectivité

Lors du groupe d'échanges de pratiques d'Aix-en-Provence de juin 2019, le rôle du technicien « référent agriculture » de collectivité et ses compétences ont fait l'objet d'échanges. Le rôle d'animation et de mise en lien a été mis en exergue, et le lien avec la chambre d'agriculture mentionné pour le contact avec les agriculteurs.

**« Ce n'est pas notre rôle d'aller dialoguer en direct avec la profession agricole parce qu'on est un EPCI, nos compétences sont déjà un peu limitées en termes d'agriculture et ce n'est pas notre métier, nous ne sommes pas des techniciens chambre.(...) On va avec [le technicien chambre] mais le dialogue se fait entre la chambre et l'agriculteur » (Chargé de mission agriculture d'un EPCI, groupe d'échange d'Aix-en-Provence).**

### Mettre en lien les acteurs par le dialogue territorial et l'éducation au goût

Douais Agglo a utilisé le dialogue territorial pour impliquer tous les acteurs dans son PAT, comme cela avait été fait plus tôt dans le cadre de différents programmes comme AgriCAD et BioCAD<sup>2</sup>. L'Agglomération est précurseur sur ce type de méthodes qui dans le cadre des PAT est particulièrement utilisé au moment de la concertation. Douais Agglo a également innové en travaillant en

partenariat avec les Sens du Goût, association d'éducation au goût qui a œuvré pour faciliter la mise en relation des acteurs professionnels en utilisant les sens pour passer outre les barrières linguistiques qui sectorisent les acteurs professionnels, les éloignent les uns des autres.

### Inscrire les projets agricoles dans les PAT

Lors d'un entretien avec l'animateur du réseau national des espaces tests agricoles (RENETA), au moment de leur adhésion au RnPAT en début 2017, celui-ci justifiait cette adhésion en précisant que les espaces tests agricoles doivent s'inscrire dans des projets de territoires pour permettre de viabiliser les installations, de les relier aux dynamiques locales.

Dans le même esprit, de nombreuses collectivités cherchent à inscrire les projets agricoles dans leur programme d'actions. Ils le font souvent sous la forme d'appels à manifestations d'intérêts ou d'appels à projets. Rechercher les candidats à des projets d'installation (quand la collectivité identifie des terrains disponibles pour l'installation) ou à l'expérimentation de nouvelles pratiques agricoles peut permettre de prendre connaissance de la diversité des profils de candidats mais aussi de mettre en lumière des innovations du territoire et de mieux les inclure dans les actions du PAT.

Dans le cadre de la zone test du Raquet sur Douais Agglo, un appel à manifestation d'intérêt a permis de sélectionner quatre producteurs qui expérimentent actuellement certains types de cultures en agriculture Bio. Nantes Métropole utilise également un appel à projets dans le cadre de son PAT pour l'attribution de parcelles issues de friches agricoles. Elle réunit ses différents partenaires que sont la Chambre d'agriculture, le GAB 44, la représentation de la Confédération Paysanne (CAP44), Terre de Liens et la SAFER dans le jury et pour l'accompagnement.

### Adapter des outils des filières longues à la proximité et la reterritorialisation de l'alimentation. Le cas des Marchés d'Intérêts Nationaux (MIN)

**« La place de la collectivité est primordiale dans la facilitation d'un terreau favorable à l'entreprenariat agricole et alimentaire »**

Cette observation est revenue lors de différents séminaires organisés sur l'implication des acteurs économiques dans les PAT (on mentionnera ici à titre d'exemple

le séminaire thématique RnPAT : « Comment mieux intégrer les opérateurs économiques dans les projets alimentaires territoriaux » qui s'est déroulé à l'APCA le 6 juin 2018).

Les collectivités vont ainsi faciliter l'adaptation d'outils des filières longues aux objectifs du PAT. Faire évoluer les pratiques des marchés de gros pour qu'ils s'adaptent aux besoins de la reterritorialisation de l'alimentation est un point commun des actions des PAT de plusieurs métropoles.

Ainsi le MIN de Lomme sur le territoire de la Métropole européenne de Lille accueille maintenant une couveuse d'entreprises agroalimentaires régionale qui va se mettre en lien avec différentes structures de la région des Hauts-de-France pour dynamiser sur le plan régional en coordination avec les autres collectivités, les tissus d'entrepreneuriat et attirer des investisseurs... Le MIN lui-même accueille déjà un certain nombre de start-up du secteur. La Métropole travaille pour les mettre en relation avec les agriculteurs pour faciliter des innovations couplées entre la production agricole et les productions de ces entreprises (exemple de l'incubateur AgTech sur le campus Willems).

Le MIN de Montpellier s'est rapidement mis en valeur avec son carré des producteurs mais par la suite, ce sont des espaces dédiés à l'essai d'entreprises dans la transformation qui ont été mis en place.

Le pôle Agroalimentaire de Grenoble (comprenant le MIN de Grenoble) est devenu une plateforme départementale pour toutes les entreprises agroalimentaires locales, avec en plus la marque Is(Here) pour appuyer leur communication.

Le MIN de Toulouse est une référence pour son lien entre la Métropole et le PETR Porte de Gascogne : par son intermédiaire transitent les produits des filières du PETR à destination de la Métropole, notamment ceux approvisionnant la restauration collective toulousaine. Les relations économiques et de filières occupent une place stratégique pour donner corps à cette coopération inter-territoriale (Caste C., 2019).

## Appuyer le développement des start up pour pallier les manques des acteurs traditionnels des filières

Du fait de l'absence des entreprises traditionnelles sur les questions de reterritorialisation, un certain nombre de start-up se sont positionnées.

Une des problématiques ciblées par nombre d'entre elles est celle de la massification de produits locaux, souvent en lien avec la restauration collective. Elles se situent sur l'enjeu de l'intermédiation avec des outils numériques ou la mise en place de nouveaux procédés sur de la logistique ou de la transformation.

On peut mentionner, en matière de transformation : Né d'une seule ferme, ou en matière de logistique : mooveat, viaterroir, la charrette, promus, le Chemin des mûres, ...

On fera un lien entre le développement de ces start up et le rôle des collectivités mentionné à plusieurs endroits, de favoriser un terreau favorable au développement des projets autour de l'agriculture, de l'alimentation.

## Les 6 secteurs d'action de l'alimentation

Une partie de l'animation des PAT va reposer sur la mise en lien des différents acteurs du territoire pour les appuyer à co-construire le projet alimentaire qui leur correspond. Ces liens entre acteurs des 6 secteurs d'action thématiques de l'alimentation sont souvent inexistantes avant l'émergence du projet.

2. Voir la fiche expérience « L'appui aux circuits courts de commercialisation alimentaire par la Communauté d'Agglomération du Douaisis » : [https://terresenvilles.org/wp-content/uploads/2020/06/TEVCH3.2\\_F7\\_CC\\_Douaisis\\_2017.pdf](https://terresenvilles.org/wp-content/uploads/2020/06/TEVCH3.2_F7_CC_Douaisis_2017.pdf)



## LES 6 SECTEURS D'ACTION D'UNE STRATÉGIE ALIMENTAIRE TERRITORIALE



Figure 6. Les 6 secteurs d'action des Projets alimentaires territoriaux (Source : Réseau national des Projets alimentaires territoriaux-RnPAT)

Les stratégies alimentaires territoriales des acteurs et activités qui relèvent de 6 secteurs d'action distincts présentés ci-dessous. De nombreux acteurs et activités concernent plusieurs secteurs d'action et donc peuvent être évoqués à multiples reprises. Ils seront analysés sous des angles différents en fonction des secteurs d'action.

### L'économie et les filières :

Ce secteur d'action regroupe les activités des acteurs de la filière alimentaire depuis la production jusqu'à la consommation et la gestion des déchets. Il aborde la question alimentaire avec une dimension économique : organisation des relations marchandes et non marchandes, structuration de filières territoriales, circuits de proximité et hybridation, offre en produits locaux et restauration hors domicile ...

Les acteurs de ce secteur d'action sont les producteurs, les entreprises de l'agroalimentaire, supermarchés alimentaires, ...

### La culture, la gastronomie et le tourisme :

Ce secteur d'action regroupe les activités qui concourent à la valorisation et au soutien aux savoir-faire et produits locaux, à la mise en tourisme de l'alimentation par sa dimension culturelle.

Les principaux acteurs de ce secteur d'action sont les offices de tourisme, les cuisiniers ethniques, les confréries gastronomiques, ...

## La nutrition et de la santé :

Ce secteur d'action regroupe les activités en faveur de l'équilibre alimentaire, de l'évolution des régimes alimentaires, de la prévention, de la réduction des inégalités environnementales de la santé, de l'éducation à l'alimentation...

Les acteurs de ce secteur d'action sont les nutritionnistes, médecins, associations actives dans l'un de ces domaines...

## L'accessibilité sociale :

Ce secteur d'action regroupe les activités qui contribuent à l'accessibilité de tous à une alimentation de qualité, à l'aide et à la justice alimentaire, à la lutte contre les déserts alimentaires.

Les acteurs de ce secteur d'action sont les épiceries de villages et épiceries sociales, les transporteurs ...

## L'environnement :

Ce secteur d'action regroupe les activités du système alimentaire qui impactent l'environnement et le milieu naturel : pratiques agricoles durables, développement du bio, gaspillage alimentaire, dernier kilomètre ...

Les acteurs de ce secteur d'action sont les associations actives dans l'un de ces domaines, les centres de traitement des déchets, ...

## L'urbanisme et de l'aménagement :

Ce secteur d'action concerne les transformations spatiales réciproques entre territoires et pratiques alimentaires : localisation de commerces alimentaires, mobilité alimentaire, protection foncier agricole, agri-urbanisme...

Des acteurs de ce secteur d'action sont les architectes et urbanistes, les planificateurs, ...

Les agriculteurs et les acteurs du développement agricole sont en général placés dans le secteur d'action de l'économie et des filières, mais il sera important pour leur bonne implication dans les PAT de ne pas les limiter à ce secteur d'action et de veiller à identifier leurs places dans les autres secteurs d'action thématiques.

## Cartographie des acteurs et séparation entre différents niveaux, différentes approches

Dans le cadre du projet ONVAR et en lien avec l'étude sur les besoins des différents acteurs des PAT menée par l'APCA dans le cadre du RnPAT une cartographie des acteurs par secteurs d'action de l'alimentation a été réalisée<sup>3</sup>. Elle peut faciliter ainsi à nouer des relations en connaissant mieux les différents acteurs.

La réalisation de cette cartographie et des fiches « acteur » qui la composent ont permis de mettre en évidence que

pour la plupart des organismes agricoles, parler « actions sur l'alimentation » ne va pas de soi : ce n'est que dans un second temps que l'alimentation arrive dans l'objet des accompagnements mis en œuvre qui sont en général orientés vers l'appui des agriculteurs dans leur activité de production ou de commercialisation. Et elle n'arrive pas de la même manière pour tous, pas aux mêmes niveaux : certains organismes ne parlent « alimentation » qu'au niveau national quand il s'agit de prendre de la hauteur sur l'accompagnement quand d'autres abordent la thématique au niveau du terrain.

3. Voir la présentation de la cartographie sur le site RnPAT : <https://rnp.at.fr/2021/03/07/une-cartographie-des-acteurs-praticiens-de-l'alimentation-territoriale-des-structures-ressources-a-mobiliser-pour-vos-pat/>.

## Agir au niveau des organismes de développement agricole

### Les PAT et l'entrée par l'alimentation du développement agricole

A l'occasion du premier groupe d'échanges de pratiques de Nantes en 2017 et lors d'un entretien en avril 2020, Jean-Roland Barret, chargé de mission Alimentation et Territoires à la Chambre d'agriculture de Loire-Atlantique jusqu'en 2018 et président du Convivium Slow Food de Nantes expliquait sa perception de l'évolution du métier de conseiller agricole avec l'entrée par l'alimentation : du fait de cette nouvelle approche, les conseillers ont de plus en plus besoin de connaissances du produit « fini », de l'aliment, ce qui ne fait pas partie de leurs connaissances habituelles. Il va falloir faire le lien entre le producteur, les méthodes de production, l'aliment, les méthodes de transformation, le consommateur et la consommation : c'est tout un ensemble de connaissances « de La Fourche à la fourchette » qui représentent un changement important et surtout sur le fait que cet ensemble de compétences et connaissances est difficilement regroupé chez une même personne. Un travail de mise en lien, d'animation prend encore plus d'importance et petit à petit, se rapproche de développement territorial.

### Assurer la représentation des agriculteurs dans les PAT – Le rôle des chambres d'agriculture dans les PAT

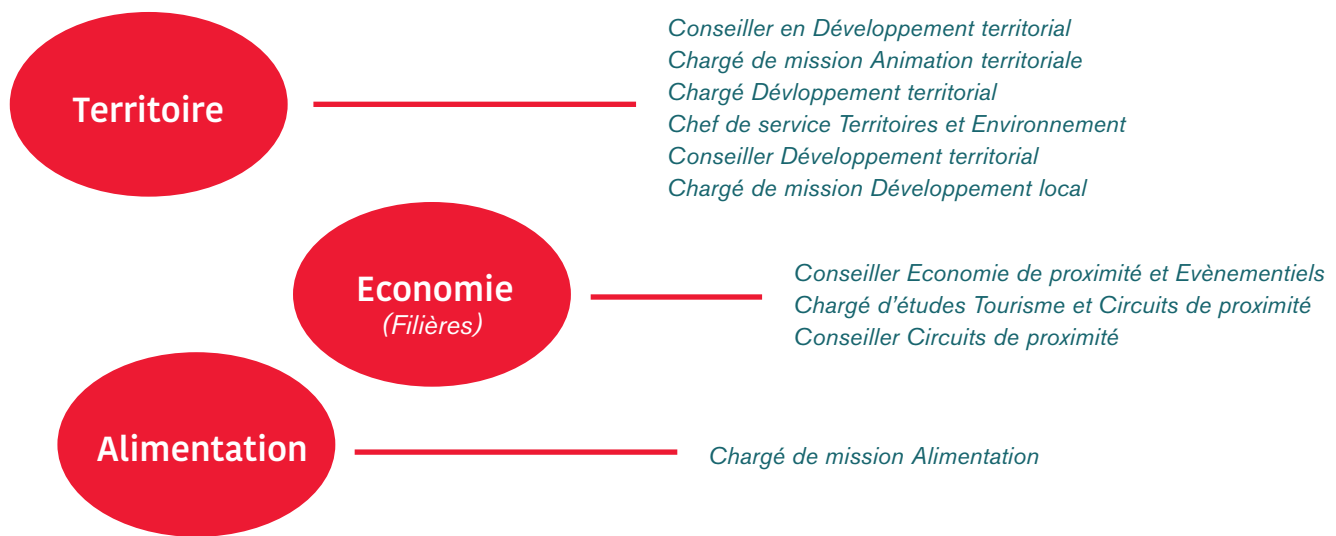
En 2017, lors du groupe d'échanges de pratiques de Nantes, on pouvait déjà observer chez les participants, une grande diversité des rôles des chambres d'agriculture dans les PAT en cours sur le territoire (maître d'ouvrage unique, co-pilotage avec la collectivité, partenaire technique, prestataire de service, ...) et de relations partenariales (habitude de travail avec la collectivité, habitude de travail ou non avec des organismes non institutionnels de développement agricole, relations entre ces structures, ...). De ces deux observations ressort le questionnement plus global, sous-jacent à celui de l'implication du monde agricole dans les PAT, et qui préoccupe l'ensemble des acteurs de ce dispositif : quelle(s) modalité(s) de pilotage et quel(s) partenariat(s) mettre en place pour assurer la

représentation la plus complète et efficace des agriculteurs dans le PAT ?

Pour les participants, mobiliser les agriculteurs dans un PAT passe souvent par la nécessité de recréer du lien entre les producteurs et l'aval des filières. Pour d'autres, il y a également le développement des circuits courts. Les agents sortent de leur cadre et ont désormais affaire à de nouveaux acteurs.

De façon générale, il semble qu'un des besoins de la part des agents de développement agricole concerne des outils pour réussir la mobilisation des multiples expertises complémentaires. Ils considèrent que cela ne se fera pas en réunissant l'ensemble des compétences chez un seul agent, ce qui est tout à fait utopique selon eux, mais au contraire en repérant et coordonnant les différents agents et services concernés. D'abord au sein d'une même structure, comme la chambre d'agriculture, la question de l'articulation des compétences se pose aussi à plus grande échelle, entre les organismes partenaires. Se pose la question de qui peut coordonner ces agents et services. Dans certaines chambres d'agriculture, il s'agit du rôle du chargé de mission alimentation et à plus grande échelle le chargé de mission PAT.

La figure 3 présentée en début de livret avec les résultats relève les questionnements des agents chambres d'agriculture en 2017 qui, même avec le déploiement du dispositif restent d'actualité.



**Figure 7 : les fonctions des conseillers chambres ayant participé au GEP 2017 (Viret L., 2017)**

## Se réorganiser en interne pour mieux prendre en compte la transversalité de l'alimentation : le cas des chambres d'agriculture

Au début du projet, en 2016, des entretiens avec 13 agents de chambres d'agriculture membres du réseau de Terres en villes ont été réalisés. Les questions portaient sur l'organisation interne des chambres d'agriculture et leurs formes d'implication dans les actions agri-alimentaires des agglomérations. Il en est ressorti les éléments suivants :

Premièrement, il existe plusieurs degrés de prise en compte de la composante territoriale dans l'organisation interne des chambres d'agriculture (délimitation des services et cadre d'intervention des agents). Certaines ont ainsi une organisation territoriale quand d'autres sont structurées en filières. Parfois, c'est un système intermédiaire qui a été mis en place.

Deuxièmement, c'est la forme contractuelle que peut prendre un travail commun entre les chambres d'agriculture et les collectivités, qui doit être considérée. Des territoires ont fait le choix d'instaurer une convention globale quand d'autres ont préféré développer un système de prestations. Dans certains cas, aucune formalisation de ce type n'a pu être observée, bien que les chambres enquêtées soient supposées avoir déjà développé des

échanges avec les collectivités, étant membres de Terres en villes aux côtés de l'agglomération.

La relation entre les chambres et les collectivités se traduit également par la présence ou non d'un interlocuteur privilégié pour les échanges entre les deux structures : un référent « agglomération » dans la chambre et de la même façon, un référent « agriculture » dans l'agglomération. On remarquera, en fonction des interactions entre la chambre d'agriculture et la collectivité que le rôle d'interface peut être rempli par différents types de postes : souvent autour de l'aménagement, parfois de l'environnement, l'eau ; l'alimentation devenant l'un des sujets d'interaction... et parfois plusieurs postes à la fois, en fonction des moyens alloués par la collectivité et ou la chambre sur ces sujets.

## Impliquer les ONVAR dans les PAT

Différentes structures de développement non institutionnelles ont été interrogées sur leurs actions alimentaires (voir également les fiches « acteur » de la cartographie en fin de chapitre précédent). On présente ici les principaux enseignements retenus de ces échanges formels et informels.

Tout d'abord, on notera quelques différences quant aux visions sur les méthodes à employer pour accompagner les agriculteurs. Sans affirmer que les chambres d'agriculture s'opposent à ce discours, les personnes rencontrées insistent plus spécifiquement sur la nécessité d'une approche ascendante dans leurs méthodes : le projet et l'envie doivent venir des agriculteurs et les objectifs, freins et leviers doivent être identifiés par eux. C'est un point décrit comme essentiel pour favoriser l'autonomie et la prise en main de la stratégie de groupe par les agriculteurs. Ce sont pour la plupart des organismes qui ont historiquement toujours fonctionné avec des groupes de producteurs et leur principale expertise repose de ce fait sur l'animation des collectifs, la mise en place d'une concertation pour créer une réelle dynamique commune et définir les valeurs et les objectifs partagés, afin de passer d'une stratégie individuelle à une stratégie collective.

Ensuite, quand des agents de chambres d'agriculture attirent l'attention sur la nécessité d'impliquer les filières longues pour mobiliser les agriculteurs n'étant pas intéressés par les circuits courts, les agents interviewés de ces structures attendent des PAT qu'ils intègrent principalement, voire uniquement, les agriculteurs volontaires, ce qui se traduit par ceux impliqués dans les circuits de proximité, des agriculteurs souvent militants. Ils souhaitent aussi voir les PAT intégrer les plus petits agriculteurs, et parfois même ceux n'étant pas officiellement reconnus comme exploitants agricoles. Ils donnent une place particulièrement importante à l'installation hors cadre familial. Pour cela, ils considèrent que les PAT doivent s'ouvrir à l'ensemble des structures de développement agricole et ne pas se limiter aux chambres d'agriculture, qui ne prennent pas entièrement en compte ces agriculteurs.

Enfin, si les chambres insistent sur le nécessaire retour financier de l'investissement des agriculteurs dans les PAT, les agents de la plupart des organisations non institutionnelles relativisent davantage l'argument économique par rapport aux autres critères. L'intérêt n'est plus principalement économique, mais il est au contraire multifactoriel. La mobilisation des producteurs passe pour eux davantage par des motivations sociales, environnementales et bien d'autres encore.

Beaucoup de ces structures sont présentes sur des secteurs d'action qui apparaissent secondaires pour le monde agricole comme l'accessibilité sociale et la nutrition santé.

## Mettre en lien ONVAR et chambres d'agriculture

Afin de revenir sur les difficultés de travail conjoint entre les chambres d'agriculture et les ONVAR évoquées à plusieurs reprises, que ce soit lors du premier groupe d'échange de pratiques, mais aussi des suivants, il est intéressant de relever le discours selon lequel les partenariats entre les différents organismes sont essentiels pour réussir à travailler avec l'ensemble des agriculteurs. Comme le travail conjoint entre ces structures n'est pas toujours possible, il est parfois nécessaire de séparer la réalisation des différentes missions dans les conventions de partenariat.

Le groupe d'échange d'Aix-en-Provence a été particulièrement instructif en la matière, du fait qu'il a réuni des conseillers de différents horizons et qu'il a donné lieu à des échanges sur des expériences concrètes et complémentaires.

Enfin lors du groupe d'échange de juillet 2020, le Douaisis a présenté des expériences de travail partenarial particulièrement intéressantes :

- au niveau des Points accueil installation transmission (PAIT) où la Chambre d'agriculture assure un guichet unique et en fonction des demandes oriente les nouveaux accédants en fonction de leurs demandes vers les partenaires du dispositif qui peuvent être des banques, des associations (ONVAR ou autres), des partenaires des filières, ...
- au niveau de l'accompagnement de la zone test Bio du Raquet où Chambre d'agriculture et Bio en Hauts-de-France travaillent ensemble pour accompagner les agriculteurs de grandes cultures expérimentant en bio pour envisager leur conversion globale, en partenariat avec Terre Innovia, l'interprofession des oléo protéagineux pour tester le colza bio, ou avec les CUMA des Hauts-de-France pour la création d'une CUMA locale...

Dans ces exemples partenariaux, la demande initiale de la collectivité joue un rôle important.

## Favoriser les échanges internes entre les différents pôles des structures

La mobilisation des acteurs du développement agricole passe par différents outils et méthodes d'organisation interne. En effet, les structures des personnes interrogées n'ont pas toutes les mêmes modes de fonctionnement ni le même degré d'implication dans les dynamiques PAT. On observe des pratiques qui consistent à faire collaborer différents services au sein d'une même structure, ce qui n'est pas toujours le cas dans un fonctionnement séparé en départements et services.

**« De fait les collectivités territoriales fonctionnent un peu en silo même sur les services internes concernés or la question alimentaire fait appel à des compétences dans plusieurs de leurs services » (coordinateur alimentation et dynamiques territoriales, Organisation non institutionnel, entretien 2020).**

## Mettre en place un poste de référent alimentation dans les organismes de développement agricole

Un point essentiel de l'intégration des acteurs du développement agricole aux PAT est la création de postes avec un temps de travail dédié.

Dans de nombreuses structures de développement agricole, chambres ou autres, des conseillers ont pris la fonction de « référent PAT » et ont du temps de travail dédié à ces projets ce qui leur permet d'accompagner les agriculteurs, d'échanger et de relayer les informations. Le fait d'avoir ce temps de travail prévu leur donne la légitimité pour y travailler, c'est un élément fondamental pour leur animation.

Au sein des chambres d'agriculture régionales le plus souvent mais parfois également dans les antennes départementales, un agent, souvent initialement référent territorial, est désigné pour devenir référent alimentation. Son rôle va être de mobiliser ses collègues de différents services en fonction des projets en lien avec la ou les collectivité(s) qu'il suit.

Ce type de poste vise à favoriser un suivi beaucoup plus transversal des projets et faciliter la mobilisation d'agents des chambres dans les PAT, et ce sur des thématiques et niveau d'avancement des PAT très diverses : études, diagnostics, animation territoriale pour la mobilisation d'agriculteurs, mise en place de nouvelles filières ou circuits de distribution, accès au foncier et appui à l'installation, ...

## Profiter de l'assise territoriale des organismes de développement agricole pour faciliter les coopérations territoriales dans le cadre des PAT

Les organismes de développement agricole comme nombre d'autres structures interagissant avec les collectivités ont des territoires d'action plus larges que les territoires de PAT : le plus souvent encore calés sur des échelles départementales mais avec une tendance à la régionalisation. Ces organismes vont donc souvent être en relation avec plusieurs PAT. Leur mobilisation va dans de nombreux cas être à l'origine de coopérations entre PAT ou plus généralement entre territoires, des coopérations urbain-rural, des coopérations de territoires avec plus d'ingénierie vers d'autres avec moins d'ingénierie. Pour cette raison, ils auront souvent des rôles d'animation plus larges que celle bénéficiant au monde agricole.

## Agir au niveau des collectifs d'agriculteurs

### Définir et caractériser les collectifs d'agriculteurs

Nous l'avons mentionné dans la seconde partie, la définition des collectifs d'agriculteurs a des contours flous. Pour favoriser leur implication dans des dynamiques alimentaires territoriales il est important de caractériser les différents collectifs d'agriculteurs qui existent déjà. La grille de caractérisation proposée par Léa Viret (2017) des collectifs d'agriculteurs qui reprenait différents critères : description, émergence et fonctionnement du collectif permettra d'identifier les points d'accroche avec les collectifs présents, de mieux comprendre leurs dynamiques et donc d'apporter des réponses à leur problématiques.



## DESCRIPTION DU COLLECTIF

### Structure

- Le collectif identifié se reconnaît-il comme tel ?
- Le collectif est-il structuré de façon formelle ou informelle ?
- S'il est structuré de façon formelle, quel est le statut juridique ? (Association, GIE, SAS, ...)

### Composition

- Le collectif est-il uniquement composé d'agriculteurs ou d'autres acteurs sont-ils membres ?
- Les membres sont-ils des personnes physiques et/ou des personnes morales ?
- L'appartenance au collectif est-elle prévue pour être permanente ou provisoire ?

### Objectif

- Quelles sont les raisons de la formation du collectif ?
- Quels sont les objectifs du collectif ? (Mutualisation des moyens, co-gestion d'un espace, création ou maintien d'une filière, distribution commune, ...)

## FORMATION DU COLLECTIF

### Historique

- Le collectif existait-il déjà, de façon formelle ou informelle ?
- Existait-il déjà une dynamique collective entre les agriculteurs membres ? (Engagés dans de projets communs, ...)
- Existait-il une autre forme de collectif sur lequel s'est reposée la formation du collectif ? (Regroupement de plusieurs collectifs, « noyau d'agriculteurs » autour duquel se sont fédérés les autres agriculteurs, ...)

### Création

- Le collectif s'est-il formé volontairement, pour un projet formulé par les agriculteurs ?
- Les agriculteurs se sont-ils regroupés dans un collectif en répondant positivement à une incitation externe ? (Projet d'une collectivité, d'un organisme de développement agricole, ...)
- Les agriculteurs ont-ils été contraints de s'engager dans un projet collectif ? (Changement de loi, ...)

## FONCTIONNEMENT DU COLLECTIF

### Gouvernance

- Les agriculteurs prennent-ils part aux décisions stratégiques ?
- D'autres acteurs sont-ils parties prenantes des choix d'orientation stratégique ? (Collectivités, organismes de développement agricole, ...)

### Gestion

- La gestion administrative du collectif est-elle entièrement assurée en interne ? (Agriculteurs membres, salariés, ...)
- Est-elle assurée par une personne ou une structure extérieure, partiellement ou entièrement ? (Animateur de collectivités ou organismes de développement agricole, bureau comptable, ...)

### Economie

- Un modèle économique a-t-il été mis en place pour assurer le fonctionnement du collectif (i.e. hors investissements) ? (Cotisations, taxes, ...)
- S'il en existe un, est-il suffisant ou bien le collectif est-il dépendant de financements extérieurs ? (Subventions, prestations gratuites, ...)

### Animation

- Les agriculteurs sont-ils seuls à assurer l'animation des projets du collectif ?
- Le collectif est-il dépendant d'une structure extérieure qui assure l'intégralité de l'animation des projets ? (Collectivité, organisme de développement agricole, ...)
- Existe-t-il une forme de co-animation des projets entre les agriculteurs et une structure extérieure ?
- Est-il possible d'identifier un agriculteur jouant le rôle d'interlocuteur privilégié, voire d'animateur du collectif ?

Figure 8 : Grille d'analyse des collectifs agricoles (Viret L., 2017)

## Impliquer les collectifs d'agriculteurs sur des questions techniques et concrètes

Une remarque souvent relevée lors des entretiens concerne le manque de temps des agriculteurs pour s'impliquer dans des PAT vécus comme des processus de concertation longs et abstraits. D'après certains conseillers, il est donc préférable de s'adapter à leurs temporalités, leur saisonnalité (prévoir des réunions plus en hiver qu'en été...) et de les solliciter sur des besoins et des questions qui les concernent. Deux thématiques ont été évoquées comme d'intérêt majeur pour le monde agricole : les problématiques du foncier et de l'eau. Au niveau du foncier, il s'agit de l'un des sujets sur lequel les collectivités sont déjà très présentes. En revanche, les liens entre les problématiques alimentaires et eau sont encore trop peu reliées entre elles. On retrouve dans le nouveau dispositif des Projets de Territoires pour la Gestion de l'eau (PTGE) la nécessité de mettre en place un projet global autour de l'eau et ainsi de faire le lien avec les autres projets du territoire. Ce nouveau dispositif est donc susceptible de favoriser cette mise en lien.

## Appuyer des modes d'organisation résilientes : les fermes collectives ou multi-activités

Les fermes collectives ou multi-activités sont des formes d'organisation collectives d'agriculteurs qui présentent de nombreux intérêts et qui s'insèrent très fréquemment dans le tissu alimentaire local. Une étude menée par Lucile Bonnel dans le cadre de la Recherche-action FRUGAL a permis d'identifier le fonctionnement concret de ces fermes, d'identifier des points de comparaison et leurs réponses aux enjeux actuels. Les fermes enquêtées combinent une ou plusieurs activités agricoles centrales (maraichage, élevage, polyculture...) et des activités non-agricoles (magasin, ateliers pédagogiques, couture...). Ces fermes sont gérées de manière collective et permettent aux membres de partager les coûts, le matériel, les problématiques et les solutions. Parfois leurs membres vivent sur la ferme, parfois non. Il peut aussi s'agir de GAEC dans la forme juridique ou de Sociétés Coopératives (SCIC, SCOP) ou encore d'associations.

Elles se situent souvent à proximité des villes donc de bassins de consommation importants et sont vectrices de dynamiques de solidarité en incluant une dimension sociale au projet. Ces projets permettent de répondre à certaines difficultés connues par le monde agricole actuel comme les difficultés à l'installation (par l'accès au foncier en collectif) ou encore les risques psycho-sociaux en agriculture (comme l'isolement, le manque d'entraide...) les difficultés économiques ou le changement climatique.

On retrouvera ces types de fermes comme faisant un lien entre le monde agricole principalement identifié sur le secteur d'action de l'économie agricole et alimentaire et d'autres publics cibles des PAT positionnés sur d'autres secteurs d'action de l'alimentation tels l'accessibilité sociale (on parlera souvent de tiers-lieux alimentaires ayant des objectifs de sociabilisation), le culturel gastronomique (typicité de produits locaux, lien avec des ateliers de cuisine, activités touristiques,...). Ces fermes multi-activités ou tiers lieux alimentaires vont donc souvent être vus comme un moyen d'implication du monde agricole dans les PAT.

## Et quand il n'y a pas de collectif ? Les réseaux ? Utiliser les filières ?

Lors des deux groupes d'échanges de 2017 et 2019, la question de « que faire lorsqu'il n'y a pas de collectif ? » est revenue à plusieurs reprises.

En 2017, une réponse apportée était d'initier des groupes d'agriculteurs sur des thématiques qui vont accompagner le projet. Il s'agit d'une solution plus générale que sur des PAT. L'exemple qui a été donné alors portait sur la restauration collective et se traduisait par un démarrage par la commande publique : le conseiller constituait un premier groupe composé d'élus, gestionnaires de cuisines et cuisiniers qui formulaient une demande et ensuite allait vers les agriculteurs avec une proposition soit de valorisation soit de demande qui allait permettre d'agglomérer, de constituer un groupe d'agriculteurs.

En 2019, la réponse qui a été apportée est celle d'un démarchage des agriculteurs du territoire concernés par le porteur du PAT en relation étroite avec ses partenaires et l'idée donc d'impliquer au maximum ces différents partenaires qui peuvent faire le lien.

Ainsi, dans le cadre du projet agro-environnemental et climatique (PAEC) de l'agglomération lyonnaise la Métropole de Lyon avait contractualisé avec des partenaires de natures différentes pour un travail de mise en réseau de ce type et de changements de pratiques : plusieurs coopératives, la chambre d'agriculture et une association environnementaliste avaient ainsi été mobilisées sur leurs thématiques respectives pour mobiliser les agriculteurs de leur territoire et réseau.

De son côté, l'animateur du Centre d'Etudes Techniques Agricoles (CETA) d'Aubagne mentionnait son rapport individuel avec chaque agriculteur membre et ainsi les leviers de mobilisation que cette connaissance individuelle lui donnait.

## Identifier les agriculteurs moteurs

Plusieurs expériences abordées lors de ces groupes d'échanges ont permis de revenir sur la distinction entre agriculteurs moteurs et têtes de réseaux (formelles et informelles). La distinction a notamment été faite entre des agriculteurs moteurs, entrepreneurs qui s'impliquent dès le début dans une action et mobilisent leurs confrères sur des éléments très opérationnels et les agriculteurs têtes de réseaux davantage actifs dans le domaine politique qui vont appeler à une mobilisation plus politique. Une bonne connaissance des agriculteurs et des relations entre eux est nécessaire pour ce travail de création de collectif. Cette interconnaissance va permettre de distinguer les thématiques mobilisatrices des agriculteurs des autres thématiques.

# CONCLUSION



Cette programmation a mis en lumière que l'essor du dispositif PAT a rendu nécessaire une évolution du développement agricole qui le rapproche du développement territorial. Ce changement est lié à la thématique alimentaire et sa transversalité, et à la mise en lien des agriculteurs et en général du monde agricole avec les nombreux autres acteurs impliqués dans les PAT et tout particulièrement les mangeurs.

Comme on l'a vu dans ce livret, le développement du dispositif PAT et la prise en compte de l'alimentation dans le développement agricole ont des effets importants sur ces liens qu'ont les acteurs du monde agricole avec des acteurs du territoire avec qui ils n'ont que trop rarement été en contact. Leurs activités sont de plus en plus liées et ne peuvent plus s'envisager de manière isolée.

Le développement agricole est encore beaucoup trop cloisonné au secteur d'action de l'économie et des filières. Le secteur d'action de l'environnement a également pris de l'importance plus récemment avec les besoins liés à l'écologisation des pratiques agricoles, le développement de l'agroécologie, de l'agriculture biologique et de l'agriculture raisonnée... la mise à l'agenda des problématiques liées au changement climatique et à la résilience des territoires face à ces phénomènes. Les liens entre développement agricole et le secteur d'action de l'urbanisme aménagement s'est aussi amélioré avec l'implications des collectivités dans les problématiques de foncier agricole mais aussi avec le développement de l'agriculture urbaine. Il reste bien sûr encore beaucoup à faire pour une meilleure prise en compte de l'agriculture dans la planification alimentaire, pratique en émergence.

Mais l'implication du monde agricole dans les secteurs d'action moins évidents que sont les secteurs de l'accessibilité sociale, de la nutrition/santé et du culturel/gastro-nomique reste encore très marginale. Un premier état des lieux des expériences qui se trouvent à la rencontre entre le monde agricole et ces secteurs d'action a été réalisé

en 2021<sup>4</sup>. L'intérêt que ces actions présentent en termes d'interconnaissance, de diversification des revenus et des produits et apports en termes de co-construction de nouvelles méthodologies confirment l'intérêt d'une telle transversalité des approches. Cette transversalité permettra de renforcer l'évolution observée d'un développement conjoint entre le développement territorial et le développement agricole et d'outiller ses agents.

Si les acteurs du développement agricole doivent s'ouvrir à ces nouveaux secteurs d'action de l'alimentation et aux acteurs qui leurs sont propres, ils gagnent encore en importance et en centralité dans le développement territorial qui est confronté à une extension de son public cible et son besoin d'acculturation à l'alimentation et l'origine de l'alimentation, ses méthodes de production. Les acteurs du développement agricole dans leurs diversités, et les agriculteurs eux-mêmes, n'en deviennent donc que plus indispensables.

*4. Ce travail a donné lieu à un rapport d'analyse et 9 nouvelles fiches expériences consultables sur le site [Terresenvilles.org](http://Terresenvilles.org) (actualité du 4 novembre 2021)*

## BIBLIOGRAPHIE

- Bodiguel L., Rochard C., Marechal G.**, *Les compétences accordées par la loi et les règlements aux collectivités locales* (régions, départements, communes) dans le domaine de la production, la transformation et la consommation d'aliments locaux., 2018, <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01842263/document>
- Caste C.**, 2019. *Les coopérations urbain-rural dans le cadre des Projets Alimentaires Territoriaux*. Eléments de compréhension des mécanismes nécessaires à leurs mises en place. Mémoire de Master 2 GAED parcours SAGt IGARUN Soutenu le 5 Juillet 2019. 120 p. <https://rnpat.fr/wp-content/uploads/2019/09/rnpat2-coop-urbain-rural-memoire-caste0719.pdf>
- Compagnone C., Goulet F., Labarthe P.** (coord.), 2015. *Conseil privé en agriculture : acteurs, pratiques et marché*. Dijon et Paris, Educagri Editions et Editions QUAE.
- Hasnaoui Amri N.**, 2018. *La participation des agriculteurs à une politique alimentaire territoriale. Le cas de Montpellier Méditerranée Métropole*. Thèse de doctorat CIFRE. Montpellier SupAgro UMR 951 Innovation 486p. [https://www.researchgate.net/publication/329528187\\_La\\_participation\\_des\\_agriculteurs\\_a\\_une\\_politique\\_alimentaire\\_territoriale\\_Le\\_cas\\_de\\_Montpellier\\_Mediterranee\\_Metropole\\_Farmers'\\_participation\\_to\\_a\\_local\\_food\\_policy\\_The\\_case\\_of\\_Montpellier\\_Mediterran](https://www.researchgate.net/publication/329528187_La_participation_des_agriculteurs_a_une_politique_alimentaire_territoriale_Le_cas_de_Montpellier_Mediterranee_Metropole_Farmers'_participation_to_a_local_food_policy_The_case_of_Montpellier_Mediterran)
- RMT Systèmes de culture innovants, 2013. Guide « L'Agroconseil ».*  
Vademecum pour échanger sur le métier de conseiller ou animateur en agronomie, 64p. <https://www6.inrae.fr/systemesdecultureinnovants/Nos-Ressources-Productions/Demarches-Outils/Pour-accompagner-par-le-conseil>
- RnPAT, 2018. *Guide « Co-construire votre PAT – repères et points de vigilance ».* <https://rnpat.fr/wp-content/uploads/2018/07/rnpat11-reperes-vigilances-juil-2018.pdf>
- RnPAT, 2020. *PATnorama N°1.* <https://rnpat.fr/wp-content/uploads/2020/07/rnpat-patnoraman1voff.pdf>
- RnPAT, 2021. PATnorama N°2.* <https://rnpat.fr/wp-content/uploads/2021/07/rnpat-patnorama-n2off-juin2021-pap.pdf>
- Viret L.**, 2017. *Evaluer et renouveler les modalités d'implication des collectifs d'agriculteurs et du développement agricole dans les projets alimentaires territoriaux co-construits promouvant l'agroécologie. Identification des points clés pour la formulation des outils méthodologiques.* Rapport de stage. [https://terresvilles.org/wp-content/uploads/2017/10/TEV\\_CH3.2\\_MemoireViret\\_2017.pdf](https://terresvilles.org/wp-content/uploads/2017/10/TEV_CH3.2_MemoireViret_2017.pdf)

## LES FICHES EXPERIENCE « ONVAR »

Les fiches expériences sont disponibles sur le site Internet Terresenvilles.org dans les « Ressources » du chantier 3 « Economie agricole et gouvernance alimentaire des agglomérations » dans « Gouvernance alimentaire territoriale »<sup>5</sup>

### Les 20 fiches expériences ONVAR (2017 – 2018) :

**Fiche expérience 1** - Le CETA d'Aubagne et la marque collective locale «Les Jardins du Pays d'Aubagne»

**Fiche expérience 2** - La démarche territoriale sur la plaine horticole de Sainte-Gemmes-sur-Loire / Les Ponts-de-Cé

**Fiche expérience 3** - « Le Boeuf des Vallées Angevines » : un territoire, un produit, une marque

**Fiche expérience 4** - Viande bovine « Valeurs Parc » du Parc Naturel Régional de Brière : création d'une filière longue locale

**Fiche expérience 5** - Le Club Pain Bio Ile-de-France : un espace de concertation entre les acteurs de la filière blé-farine-pain bio francilienne

**Fiche expérience 6** - Saveurs du coin : groupement de producteurs pour une distribution locale

**Fiche expérience 7** - L'appui aux circuits courts de commercialisation alimentaire par la Communauté d'Agglomération du Douaisis

**Fiche expérience 8** - Les Robins des champs : des céréaliers à l'origine d'une filière blé-farine-pain locale

**Fiche Expérience 9** - Terres d'Ici

**Fiche expérience 10** - La Coucou de Rennes : relance d'une race traditionnelle de poule

**Fiche expérience 11** - Brin d'Herbe : premier magasin de producteurs dans l'agglomération de Rennes

**Fiche expérience 12** - Le maintien et la valorisation de la culture maraîchère dans les Hortillonnages

**Fiche expérience 13** - Relance de la viticulture des coteaux du Gier

**Fiche expérience 14** - Le projet Agro-Environnemental et Climatique de l'agglomération lyonnaise

**Fiche expérience 15** - Approvisionnement local de la restauration collective dans l'agglomération de Saint-Etienne

**Fiche expérience 16** - La pépinière d'activités maraîchères de l'agglomération bisontine

**Fiche expérience 17** - Le maintien de l'agriculture sur la commune de Périgny-sur-Yerres

**Fiche expérience 18** - L'aide à l'installation et au défrichage sur la commune de Bouguenais

**Fiche expérience 19** - Zone maraîchère et horticole de Wavrin : aide à l'installation dans l'agglomération Lilloise

**Fiche expérience 20** - Construction de l'Abattoir d'Andrézieux-Bouthéon

### Les fiches expérience communes ONVAR – ARC (2019) :

Comment l'approvisionnement des Cantines de la Ville de Rennes appuie les changements de pratiques des producteurs des Aires d'Alimentation de Captages de l'Eau du Bassin Rennais ?

Comment l'approvisionnement des Cantines du 11<sup>ème</sup> arrondissement de la Ville de Paris appuie les changements de pratiques de producteurs des Aires d'Alimentation de Captages de l'Eau de Paris ?

5. Lien vers la page « Ressources » du site Terresenvilles.org : <https://terresenvilles.org/ressources-publiques/>



## ORGANISMES AYANT PARTICIPÉ À L'ÉTUDE

Participation à des entretiens, à des ateliers, à des Groupes d'échanges

Les membres de Terres en villes (du Nord au Sud) :

- La Chambre d'agriculture du Nord Pas-de-Calais
- La Métropole Européenne de Lille
- La Communauté d'agglomération Béthune Bruay Artois Lys Romane
- Douaisis Agglo
  
- La Chambre d'agriculture de la Somme
- Amiens Métropole
  
- La Chambre d'agriculture de Seine-Maritime
- Le Havre Sein Métropole
- Rouen Seine Normandie
- La Chambre d'agriculture du Calvados
- Le Pôle Métropolitain de Caen Normandie
  
- La Chambre d'agriculture de la Meurthe-et-Moselle
- Metz Métropole
  
- Nancy Métropole
  
- La Chambre d'agriculture de Bretagne antenne Ille-et-Vilaine
- Rennes Métropole
- La Chambre d'agriculture de Bretagne antenne Morbihan
- Lorient Agglomération
  
- La Chambre d'agriculture des Pays-de-la-Loire antenne Loire-Atlantique
- La Communauté d'Agglomération de la Région Nazairienne et de l'Estuaire (CARENE)
- Nantes Métropole
- La Chambre d'agriculture des Pays-de-la-Loire antenne Maine-et-Loire
- Angers Loire Métropole
  
- La Chambre d'agriculture de la Vienne
- La Communauté urbaine du Grand Poitiers
  
- La Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois
- La Chambre d'agriculture de la Côte d'Or
- Dijon Métropole
- La Chambre d'agriculture du Doubs et territoire de Belfort
- La Communauté urbaine du Grand Besançon
  
- Le Pôle Métropolitain
- La Chambre d'agriculture du Rhône
- La Métropole de Lyon
- La Chambre d'agriculture de la Loire
- Saint Etienne Métropole
- La Chambre d'agriculture de l'Isère

- Grenoble Alpes Métropole
- La Communauté du Pays Voironnais
  
- La Chambre d'agriculture des Bouches du Rhône
- La Métropole d'Aix-Marseille-Provence
  
- La Chambre d'agriculture de l'Hérault
- Montpellier Méditerranée Métropole
- La Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne
- Toulouse Métropole
- Le SICOVAL

Autres Chambres d'agriculture :

- Chambre d'agriculture de la Sarthe,
- Chambre d'agriculture de la Mayenne,
- Chambre d'agriculture de Vendée,
- Chambre d'agriculture des Deux Sèvres,
- Chambre d'agriculture de l'Eure

Les ONVAR, dans le cadre de l'Inter-ONVAR, mais aussi des entretiens pour des fiches expériences et ou des fiches acteurs (cartographie des acteurs)

- Accueil Paysans
- Association Française d'Agroforesterie
- Association Française de Pastoralisme
- Association Nationale des Sociétés et Gaec
- Fédération Associative pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural
- Fédération Nationale d'Agriculture Biologique
- Fédération nationale des Cuma
- Inter AFOCG
- L'Atelier Paysan
- La Coopération agricole
- Mouvement inter-régional des AMAP
- Mouvement Rural de Jeunesse Chrétienne
- Réseau CIVAM
- Service de Remplacement France
- Solidarité Paysans
- Terre de Liens
- Terres en villes
- Trame
- Union nationale des centres permanents d'initiatives pour l'environnement

Des centres de recherches, bureaux d'études et autres organismes :

- CERESCO (ex - Blézat Consulting)
- Fermes d'avenir et Auxilia
- INRAE
- Vivacités Ile de France



**TERRES EN VILLES**  
LE RÉSEAU FRANÇAIS DES ACTEURS  
DES POLITIQUES AGRICOLES ET  
ALIMENTAIRES D'AGGLOMÉRATIONS

Siège Social : 22 rue Joubert - 75009 Paris

Contact : [accueil@terresenvilles.org](mailto:accueil@terresenvilles.org)

[www.terresenvilles.org](http://www.terresenvilles.org)



avec le soutien financier de



Cette action est cofinancée par le Fonds européen agricole pour le développement rural : l'Europe investit dans les zones rurales.

